



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle
les questions de société" ?

Soirée du 14 janvier 2014

L'avenir des retraites

Synthèse des débats ^[*]

1993, 2003, 2010, 2013 : quatre réformes des retraites se sont succédé au cours des vingt dernières années. Le Conseil d'orientation des retraites établit régulièrement des projections. Elles montrent comment les réformes ont progressivement modifié les perspectives financières des différents régimes. Leurs effets commencent également à se lire sur les taux d'emploi et d'activité des seniors. L'impossible réforme est-elle pour autant achevée ? Quelles sont les questions qu'il reste à résoudre ? En quoi la crise économique affecte-t-elle les perspectives ? Une réforme structurelle demeure-t-elle nécessaire ?

Un premier Café de la statistique, avec Didier Blanchet pour invité, avait traité en octobre 2007 le sujet « Prévoir l'avenir des retraites »¹. Six ans plus tard, où en est-on et que peut-on dire de plus ?

Invités :

Didier Blanchet, chercheur associé à l'Institut des politiques publiques et au Centre de recherche en économie et statistique (CREST)

Antoine Bozio, directeur de l'Institut des politiques publiques

^[*] Tant l'exposé liminaire que le contenu des échanges sont structurés en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, l'identité des intervenants n'était pas toujours connue et l'on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos. Au reste, ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Pour retracer le débat, les thèmes sont souvent introduits sous forme d'une question : ce qui vient ensuite n'est pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

¹ Voici le lien vers le compte-rendu de ce Café : <http://sfds.asso.fr/ressource.php?fct=ddoc&i=159>

Exposés introductifs :

Après avoir présenté ses vœux à l'assistance, **D. Blanchet** introduit les exposés en précisant qu'il compte se focaliser sur les aspects du constat statistique, laissant à A. Bozio le soin d'aborder le volet plus prospectif et conceptuel des réformes qu'il y aurait lieu d'engager.

Premier rappel, la démographie joue un rôle majeur dans les déséquilibres du système actuel. Ceci n'est plus guère à démontrer. En revanche, il n'est pas inutile de revenir sur la nature du **vieillessement** de la population française. Il s'agit d'un vieillissement « par le haut » (croissance du nombre des personnes de 60 ans ou plus) et non un vieillissement « par le bas » qui serait dû à la diminution des effectifs 20-60 ans (voir figure 1 du document préparatoire diffusé aux participants et repris en annexe).

En fait, trois facteurs d'ampleur équivalente sont à l'origine de ce vieillissement (voir figure 2) :

- l'augmentation future de l'espérance de vie, qui se poursuit selon le scénario retenu ;
- l'augmentation passée de l'espérance de vie, qui affecte les générations passant progressivement à la retraite ;
- l'effet en V du baby-boom : le ratio de dépendance passe par un creux quand les baby-boomers sont en activité, leur passage à la retraite nous oblige à sortir de ce creux.

Les politiques d'indexation de l'âge de la retraite sur les variations **à venir** de l'espérance de vie ne répondent qu'au premier de ces trois problèmes, celui dont l'ampleur reste d'ailleurs la plus incertaine. Les deux autres facteurs, pour leur part, forment un acquis de vieillissement incompressible.

Trois instruments peuvent être classiquement mis à contribution pour garantir un équilibre du système : accroître l'âge de départ en retraite, augmenter les taux de cotisation ou faire décroître le niveau de vie relatif des retraités (soit par diminution du taux de remplacement², soit par désindexation des retraites).

La réforme de 1993 a surtout joué sur le niveau de vie relatif des retraités (prise en compte du salaire des 25 meilleures années et non plus des dix meilleures, actualisation des salaires portés au compte sur les prix, voir figure 5), alors que la réforme de 2003 a essentiellement joué sur l'âge de passage à la retraite (par augmentation des durées requises de cotisation pour obtenir le taux plein). D'ailleurs, on peut constater une forte remontée du taux d'activité dans la tranche d'âge 55-64 ans au cours des années 2000 (voir figure 3).

Malgré ces réformes qui pourraient assurer un équilibre de long terme du système (voir la lettre de l'IPP « Retraites : Vers l'équilibre en longue période »³), le talon d'Achille du système reste sa **forte dépendance à la croissance économique** future. En effet, selon les scénarios du Conseil d'orientation des retraites (COR), il suffit d'une croissance économique médiocre (1 % par an) pour que le système doive faire face à des besoins de financement importants (voir figure 4). Et comme la croissance future risque fort de n'être pas au rendez-vous, une approche plus globale doit être mise en œuvre. C'est A. Bozio qui va aborder ce thème des « solutions durables ».

² Le taux de remplacement désigne le pourcentage de son revenu d'activité que conserve une personne qui fait valoir ses droits à pension

³ Lien : <http://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2013/02/n3-notesIPP-fevrier2013.pdf>

Pour essayer d'élaborer ces réformes structurelles, **A. Bozio** distingue deux objectifs majeurs de tout système de retraite :

- le volet **assuranciel** ou **contributif** qui consiste à garantir le niveau de vie des personnes passant à la retraite ;
- le volet **redistributif** consistant à réduire les inégalités de niveau de vie entre retraités.

Et donc toute réforme se doit non seulement d'assurer un équilibre financier au système mais doit aussi être efficace au regard des objectifs précédents.

Or le système actuel se caractérise essentiellement par sa grande complexité (associant une multiplicité de régimes fonctionnant avec des paramètres différents, voir pages 7 à 9 du document en annexe) et son opacité tant pour les assurés que pour les décideurs qui empêche d'y voir clair sur les effets redistributifs. A cet égard, l'invité conte les mésaventures du MICO (minimum contributif) instauré en 1984 pour éviter que certains assurés ne se retrouvent avec une retraite inférieure au minimum vieillesse et dont finalement la moitié des fonds n'atteignait pas le public ciblé compte tenu de la complexité des règles existant dans les divers régimes. Dans un grand nombre de cas, le « MICO » était versé à des retraités multi-pensionnés bien lotis, mais dont une des pensions était suffisamment faibles pour entraîner qu'ils soient bénéficiaires. Ce minimum contributif dut par la suite être plafonné...

On oppose souvent les « réformes paramétriques » aux « réformes structurelles » : les premières se contentent de modifier la valeur des paramètres des systèmes existants (par exemple les règles d'indexation, le nombre d'années requis pour une retraite à taux plein...), alors que les secondes transforment les modalités de fonctionnement des régimes. Cette opposition **réforme structurelle – réforme paramétrique** ne recouvre pas le problème de l'efficacité quantitative (modifier les seuls paramètres d'un système peut conduire à des effets majeurs) mais renvoie à la façon de penser la cohérence du système. Dans notre cas, il s'agit de combattre le morcellement du système, sa forte dépendance à la croissance et sa maîtrise médiocre des effets redistributifs.

Restant dans le cadre des régimes par répartition (dans lesquels les cotisations présentes assurent le versement des pensions actuelles), l'invité présente les traits fondamentaux et les avantages de deux autres régimes alternatifs de la plupart des régimes actuels fonctionnant en « annuités » :

- le **régime par point** (qui gouverne déjà les retraites complémentaires du secteur privé), dans lequel les cotisations permettent d'accumuler des points qui seront convertis en euros de pension au moment de la retraite. Dans ce cas, l'équilibre financier de longue période sera assuré si la valeur d'achat du point est indexée sur la croissance des salaires et si la conversion en pension tient compte des équilibres démographiques ;
- le **régime en comptes notionnels** (Voir Encadré) dans lequel les cotisations en euros sont versées à un compte permettant de constituer un capital qui sera converti en pension de retraite au moment de la liquidation du compte. Là encore, l'équilibre financier est assuré avec des droits revalorisés selon l'évolution de la masse salariale et un taux de conversion du capital en pension tenant compte de l'évolution de l'espérance de vie.

Ces deux systèmes assez proches en fait présentent le grand avantage d'être beaucoup moins sensibles aux effets de croissance économique que les régimes actuels (voir figures 11 à 14).

Toutefois, ce changement de régime, s'il conduit à une meilleure maîtrise future ne résout pas pour autant les déséquilibres accumulés par le passé. Comment honorer les droits acquis, comment traiter

cette dette passée ? Qui doit payer ? A ces questions la réponse ne peut être technique et relève essentiellement du politique au sens plein du terme.

**Principales caractéristiques des régimes de « comptes notionnels »
ou de « capitalisation virtuelle » :**

Chaque assuré est titulaire d'un compte individuel.

Les cotisations acquittées chaque année par un assuré créditent « virtuellement » son compte et leur accumulation forme un « capital virtuel ». Celui-ci est revalorisé chaque année selon un index représentatif du taux de progression de l'assiette des cotisations du régime. La Suède a retenu comme index le taux de progression du salaire moyen par tête et l'Italie le taux de progression du PIB. Différentes assiettes peuvent être définies afin de couvrir des périodes particulières (chômage, éducation des enfants...)

Le montant de la pension liquidée dépend du capital virtuel accumulé auquel est appliqué un coefficient de conversion dont la valeur dépend de l'âge effectif de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge. Pour définir ce coefficient on égalise la valeur actualisée du flux des pensions à verser au cours de la période de retraite avec le capital virtuel revalorisé, accumulé durant la vie active. La question importante est celle du choix du taux d'actualisation pour la revalorisation des pensions liquidées.

Le coefficient de conversion est déterminé à partir des probabilités de survie à partir de l'âge de départ à la retraite et du taux d'actualisation pour la revalorisation des pensions liquidées. Ce coefficient dépend donc de l'âge et de la génération.

Le taux d'actualisation (en terme réels) pour la pension liquidée peut prendre une valeur comprise entre zéro (indexation sur les prix) et le taux de progression de l'assiette des cotisations. Comme il y a égalité entre capital accumulé et flux des pensions, le niveau de la pension lors de la liquidation dépend de ce choix ; ce niveau est maximum dans le premier cas (indexation sur les prix), mais conduit à une stabilité à prix constant de la pension liquidée.

Ce système est ainsi décalqué d'un système de capitalisation, mais cette capitalisation est « virtuelle » parce que le régime continue de fonctionner en répartition, les cotisations collectées finançant les dépenses de l'année courante sans accumulation financière pour provisionner les engagements du régime. A cette caractéristique correspond l'utilisation du taux d'évolution de l'assiette des cotisations du régime pour valoriser le capital virtuel, plutôt qu'un taux provenant des marchés financiers.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Réunion plénière du 24 janvier 2002

Débat :

Les nombreuses questions et interventions des participants peuvent être regroupées en plusieurs thèmes :

Questions liées aux scénarios et hypothèses du COR

Les taux de chômage (de 4 % à 7,5 %) et de croissance de la productivité retenus dans les hypothèses du COR sont-ils réalistes ? Plus généralement, les hypothèses économiques retenues ne sont-elles pas trop optimistes ? Un bouclage macro-économique du type baisse des cotisations ---> augmentation du salaire net ---> relance économique ---> rentrée accrue de prélèvements... a-t-il été effectué ?

De fait les hypothèses retenues dépendent des partenaires sociaux, chacun plaidant pour sa chapelle. De l'avis des invités, les hypothèses sont, en effet, plutôt optimistes. Il y a à cela des raisons historiques : lorsque le débat sur la retraite a émergé, il fallait montrer que le problème existait même sous des hypothèses de croissance économiques favorables. Il fallait éviter de noircir le tableau pour ne pas se faire accuser par les partenaires sociaux de scénario catastrophe dû à des hypothèses économiques trop pessimistes. Cette position est moins tenable maintenant qu'un important travail de réforme a déjà été fait : il faut viser des scénarios plus réalistes pour bien mesurer l'ampleur de ce qu'il reste à faire. Ceci étant, on peut facilement calculer des effets pour des scénarios plus pessimistes par extrapolations linéaires de l'éventail de scénarios existants...

Cela dit, c'est surtout l'hypothèse de croissance de la productivité qui est déterminante. Les hypothèses concernant le niveau de chômage jouent moins fortement : elles affectent peu les droits car, en cas de chômage, les droits continuent à s'accumuler, et seul le salaire de référence est impacté (car les indemnités de chômage sont inférieures au salaire perdu). Elles affectent l'équilibre plutôt via les rentrées de cotisations, mais dans des proportions qui sont faibles par rapport à l'ampleur de la croissance du nombre de retraités.

Enfin, aucun bouclage macro n'est incorporé aux scénarios, compte tenu d'une confiance limitée dans les propriétés de long terme des modèles macroéconomiques.

Prise en compte de la dépendance

N'y aurait-il pas lieu de raisonner en espérance de vie en bonne santé ?

C'est en effet un vrai problème qui devrait être pris en compte dans les conditions d'indexation des pensions. Si on fait l'hypothèse que le coût de la dépendance est lié aux prix des services des soins, les pensions devraient être indexées sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix. Néanmoins, les invités pensent que, sans changer les mécanismes d'indexation, on pourrait trouver une autre façon de traiter la question du risque dépendance.

Prise en compte des différences d'espérance de vie par catégorie socioprofessionnelle

Ces différences ne sont pas prises en compte directement par les règles actuelles, tout au plus une partie de ces inégalités se retrouve-t-elle dans les critères de pénibilité du travail.

Ecart public-privé

Les réformes récentes ont-elles affecté les différences entre le secteur public et le secteur privé ?

Certes, la réforme de 1993 a plus fortement affecté le secteur privé ; toutefois on note, à ce stade, une évolution plutôt moins favorable des pensions du secteur public car la part des primes (non prises en compte jusqu'à une date récente dans le calcul des pensions) a augmenté fortement dans la rémunération des agents publics. Or est-ce vraiment le bon instrument de gestion du système ?

Situation des jeunes

Compte tenu de l'allongement de la formation initiale et des difficultés d'insertion sur le marché du travail (stages, emplois précaires...), les jeunes ne sont-ils pas les grands perdants de ces réformes ? Si une meilleure formation initiale des jeunes est, selon les invités, un atout pour accéder à de meilleurs emplois et donc accumuler de meilleurs droits à la retraite, le vrai problème se situe au niveau des jeunes sortant sans qualification du système et ayant en effet le plus de difficulté d'insertion professionnelle.

Effet des incitations sur le comportement des salariés

L'instauration et la modification des règles de surcote et de décote ont-elles influencé le comportement de départ en retraite des salariés qui bien souvent attendent le taux plein pour faire valoir leurs droits ? Doit-on obliger les gens à partir en retraite ?

Il est clair que les règles précédentes faisaient que l'attente du taux plein était de loin la situation la plus courante pour partir. Avec l'assouplissement du système, ce « point anguleux » a disparu sans que pour autant la neutralité actuarielle⁴ liée à la date de départ soit totalement acquise. Mais au-delà des raisonnements économiques il existe encore un « fétichisme du taux plein » qui témoigne qu'il reste un travail d'explication à accomplir pour que les agents effectuent leurs arbitrages en toute connaissance de cause. Quant à la question de savoir si laisser une liberté totale de choix aux individus pourrait avoir des conséquences néfastes (soit dans le sens d'une préférence pour le revenu, soit à l'inverse pour le temps libre), les intervenants ont rappelé que l'Etat tutélaire devait protéger les individus contre une préférence trop forte pour le court terme qui leur ferait choisir des départs en retraite précoces associés à une pension faible mais dont le pouvoir d'achat relatif se dégraderait continûment...

On a longtemps incité les salariés à partir en retraite pour « libérer des emplois » pour les jeunes et les chômeurs. La France était même, parmi d'autres, le pays le plus en pointe sur les préretraites. Cette conception du gâteau d'emplois à partager ayant démontré son inadéquation (à moyen et long terme), on est revenu sur ces dispositifs et maintenant on cherche plutôt à favoriser des systèmes plus souples de choix personnalisés et de passage progressif à la retraite.

Outil de simulation en accès libre

Quels outils de calcul en accès libre permettent-ils de simuler différentes réformes ?

A cette interrogation A. Bozio répond que justement l'IPP a pour objectif de mettre en ligne un tel outil. Une version 0.0 écrite en R est en test. Notons toutefois que contrairement aux outils de microsimulation existant sur la redistribution qui fonctionnent à partir d'un échantillon de personnes représentant la population française, le calcul des retraites est beaucoup plus complexe car les différents régimes sont nombreux et il faut de plus raisonner sur cycle de vie...

Quel arbitrage entre assurance et redistribution ?

Comment concilier et financer les deux objectifs d'un système de retraite ?

Bien qu'il soit difficile de bien faire le partage entre les volets contributif et redistributif des différents systèmes de retraite, car ce partage doit s'effectuer sur le cycle de vie, c'est néanmoins une exigence scientifique que d'essayer de fournir aux décideurs des données de qualité pour calibrer les deux objectifs. Du côté du financement, les invités partagent l'option que ce qui relève de

⁴ La neutralité actuarielle d'un barème assure que la situation financière intertemporelle du régime est indifférente à des variations de l'âge de liquidation autour d'un âge de référence.

l'assuranciel doit être financé par les cotisations, le volet redistributif ayant vocation à relever de l'impôt (comme c'est déjà le cas pour le Fonds de Solidarité Vieillesse).

Au cours de la discussion, il est apparu que le politique avait non seulement à arbitrer entre les deux volets contributif et redistributif mais aussi à arbitrer entre le financement des diverses politiques publiques. Doit-on privilégier les retraites au détriment de la santé ou de l'éducation ? Vaste question...

Enfin, les échanges ont abordé la question de la **transparence du débat** sur ces enjeux. Sur des thèmes aussi lourds et complexes, doit-on toujours être clair, sans toutefois manipuler ? Que peut-on discuter de façon explicite ?

L'opinion des invités penche nettement du côté de la transparence (peut-on être sincère et non transparent ?). Jouer sur l'opacité du système pour faire passer des réformes dont les intéressés ne voient pas les enjeux et les conséquences est une stratégie qui a pu fonctionner mais qui n'est pas saine à long terme.

Résistances aux réformes

Du côté des salariés, pourquoi est-il si difficile de faire passer l'idée que vivre plus longtemps implique aussi de travailler plus longtemps ? Du côté des régimes de retraite, pourquoi est-il complexe d'essayer de fusionner les régimes ? Pourquoi ne pas basculer dans un régime par points ? en ce qui concerne les salariés, si affecter 2/3 des gains d'espérance de vie au travail et 1/3 à la retraite a le mérite de la simplicité, rien ne le justifie vraiment, surtout quand on constate que sur le long terme la durée du travail a fortement baissé... Peut-être une bonne prise en compte de la pénibilité du travail peut-elle permettre de mieux faire passer l'argument ?

Quant aux régimes de retraites, il est clair que leur multiplicité entraîne des coûts de fonctionnement élevés (même si en toute généralité un régime par répartition est moins coûteux en gestion qu'un régime par capitalisation). Malheureusement, le souhait de préserver les emplois administratifs (et les sièges dans les conseils d'administration) freine souvent les évolutions salutaires...

Enfin, les réserves observées par les partenaires sociaux envers un basculement vers un régime par points, voire en comptes notionnels, peuvent s'expliquer par les complexités et l'opacité du système actuel où, si l'on parvient à mesurer ce que l'on perd au changement, il est très difficile en revanche d'être sûr de ce que l'on va gagner.

Qualité et étendue des échanges au COR

En fait, la grande réussite du COR est d'être parvenu à établir des diagnostics et scénarios validés et non contestés par les partenaires sociaux, permettant ainsi aux pouvoirs publics de prendre des décisions dont les conséquences sont plus clairement établies. En revanche, une réflexion systémique de structure est beaucoup plus difficile à organiser ne serait-ce que parce que les questions de réforme des retraites sont malheureusement toujours traitées dans l'urgence et le stress. Le pouvoir politique et les cabinets ministériels exigent des réponses dans les trois mois après avoir agité l'épouvantail des besoins de financement. Ce n'est décidément pas une façon sereine de traiter des problèmes et d'organiser une réflexion féconde avec les partenaires sociaux et les citoyens. Espérons que les nouveaux groupes de travail institués par la réforme de 2013 et en particulier le comité de pilotage (limité à cinq personnes) auront à cœur de se saisir de ces questions.



ANNEXE : Tableaux et graphiques

L'avenir des retraites

Didier Blanchet* et Antoine Bozio**

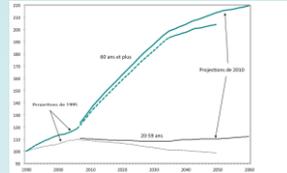
*INSEE, CREST et IPP

**PSE et IPP

Café de la statistique – 14 janvier 2014

Démographie

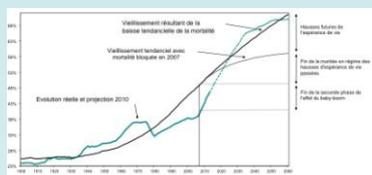
Figure 1: Évolutions relatives du nombre des 60 ans et plus et du nombre des 20-60 ans



Lecture : Les courbes en pointillés correspondent aux projections publiées en 1995. À cette date, on anticipait un nombre de plus de 60 ans en 2050 égal à 2,04 fois le niveau de base qui était l'année 1990. Les courbes en traits pleins correspondent aux résultats des projections de 2010, toujours exprimées en année de base 1990. Source : Insee, Blanchet et Le Gallo (2013).

Démographie

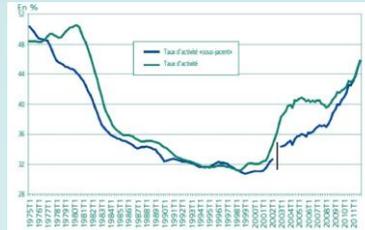
Figure 2: Décomposition indicative des sources du vieillissement (ratio des 60 ans et plus aux 20-59 ans)



Lecture : La contribution tendancielle de l'allongement de la durée de vie au vieillissement est obtenue en appliquant les évolutions constatées et prévisionnelles de la mortalité à une population sans migrations et d'effectifs strictement constants à la naissance (courbe noire supérieure). L'effet propre des gains d'espérance de vie à venir s'obtient en comparant cette trajectoire à celle d'une population à naissances également constantes et dans laquelle la mortalité est maintenue constante à compter de 2007 (courbe noire en trait fin). L'effet des autres facteurs s'obtient par comparaison avec la courbe en bleu des évolutions effectives ou projetées par l'Insee. L'effet en V du baby-boom résiduelle de la fin des années 1970 jusqu'en 2005. Source : Insee, Blanchet et Le Gallo (2013).

Réformes

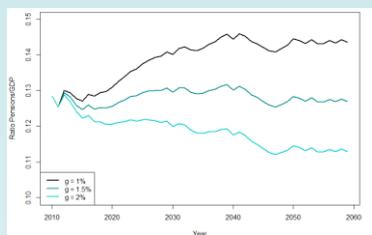
Figure 3: Taux d'activité des 55-64 ans



Note : le taux d'activité sous-jacent est un taux d'activité corrigé des effets de structure par âge interne au groupe des 55-64 ans. Source : Minsu (2012).

Le système actuel

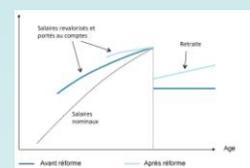
Figure 4: Dépenses de retraite selon les hypothèses de croissance en pourcentage du PIB



Source : PENSIPP 0.0.

Réformes

Figure 5: L'impact de la réforme de 1993 sur le niveau de la retraite et son évolution après liquidation (représentation stylisée)



Lecture : En noir est représentée l'évolution rétrospective des salaires nominaux. Dans l'ancienne formule (courbe en bleu clair), les dix meilleurs d'entre eux étaient retenus (ici les dix derniers), après une revalorisation favorable sur la base de la hausse des salaires moyens passés. Dans la nouvelle formule le nombre d'années prises en compte est plus élevé et combiné à une revalorisation moins avantageuse, sur la base des prix (courbe en bleu foncé). La base de calcul de la retraite est donc plus basse conduisant à un plus faible taux de remplacement du dernier salaire. Cet effet se cumule avec les conséquences d'une revalorisation après liquidation également basée sur les prix et non sur la croissance du salaire moyen des actifs après départ en retraite de l'individu considéré (lignes en bleu à droite de l'âge de départ en retraite).

Le système actuel

Les régimes du public

	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
SECTEUR PUBLIC		
fonctionnaires et élus	SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT	RAPP
fonctionnaires territoriaux	CNRSCL	Retraite complémentaire
fonctionnaires hospitaliers	Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	
chefs de file	FSPORIE	
autres non résidents de l'étranger	Centre de Retraites des Personnes des Départements Indépendants de l'étranger	
autres collectifs territoriaux	CNAV	CRICANTEC
salaires relevant d'un régime public à cotisation partielle	BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES, CNIÉC (par accession) CIRCF (sanctifiés), CIRCFEN (sanctifiés), ENIÉC (autres) OPERA DE PARIS, PORT AUTONOME DE STRASBOURG, CRPRATP CRPNSCF	

Le système actuel

Les régimes du privé

	MSA	ARRCO	AGIRC
SECTEUR PRIVÉ			
Salaires de l'âge agricole	Mutualité Sociale Agricole		
Salaires de l'industrie, du commerce et des services	CNAV	Retraite complémentaire des salariés	Retraite complémentaire des cadres
Personnes exerçant de l'activité civile	Régime général de la Sécurité Sociale		CRPN Caisse de retraite du personnel navigant

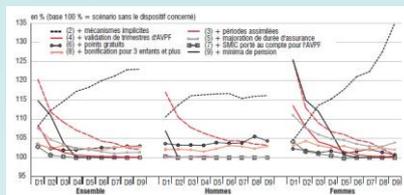
Le système actuel

Les régimes des non-salariés

	MSA	RSI	CNAVPLF	CARCDSP	CARPV	CNAV	IRLFC	ENIM	CAVIMAC	ARRCO
NON SALARIÉS										
Dépendants agricoles	Mutualité Sociale Agricole									
Artisans, commerçants et industriels	Retraite des Salariés - Complémentaire	RSI								
Professions libérales	Régime Social des Indépendants (Régime AKA et Dégagé)	Retraite de base + Complémentaire	CNAVPLF							
	Caisse Nationale de Retraites des Personnes des Professions Libérales									
	Retraite de base + Complémentaire + Supplémentaire (selon les sections professionnelles)									
	CNI (ouvriers), CAVIM (ouvriers non agricoles), CARMP (journaliers)									
	CARCDSP (journaliers et agents immobiliers), CAVP (journaliers), CARPMKO (journaliers, salariés agricoles)									
	CARPV (journaliers), CAVAMAC (agents d'assurance), CAVEC (agents comptables)									
	CIPAV (journaliers et professions libérales divers)									
Autres salariés de l'économie sociale	CNAV									
Autres personnes employées	CNAV									
Personnes prévoyantes employées	Mutualité Sociale Agricole									
Salaires des cadres	CAVIMAC									
	Caisse d'assurance Vieillesse Invalidité et Retraite des Cadres									

Le système actuel

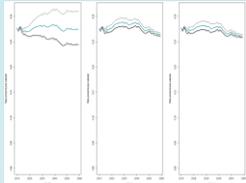
Figure 6: La redistribution du système actuel



Sources : Aubert et Bachelet (2012), « Disparités de montant de pension et redistribution dans le système de retraite français », INSEE, L'Économie Française, édition 2012, et document de travail no G2012/06.

Une réforme structurelle

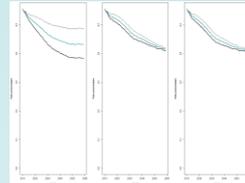
Figure 7: Transition vers deux formes de régime en comptes notionnels : Impact sur le ratio retraites/masse salariale



Lecture : de gauche à droite : (a) maintien du système actuel, (b) transition vers un régime en comptes notionnels avec un taux de cotisation reproductible et prospectif de 27 % (c) transition vers un régime en comptes notionnels avec une réduction de 5 % des droits acquis au moment de la transition. Sur chaque graphique, la courbe en bleu correspond au scénario macroéconomique médian (croissance des salaires de 1,5 % par an) et les courbes noires en traits fins et épais correspondent aux hypothèses macroéconomiques resp. défavorable (1 % par an) et favorable (2 % par an).
Source : Modèle PENSIPP 0.0.

Une réforme structurelle

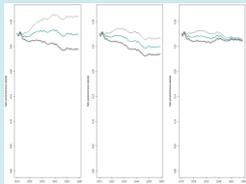
Figure 8: Transition vers deux formes de régime en comptes notionnels : Impact sur le ratio pension moyenne/salaire moyen



Lecture : de gauche à droite : (a) maintien du système actuel, (b) transition vers un régime en comptes notionnels avec un taux de cotisation reproductible et prospectif de 27 % (c) transition vers un régime en comptes notionnels avec une réduction de 5 % des droits acquis au moment de la transition. Sur chaque graphique, la courbe en bleu correspond au scénario macroéconomique médian (croissance des salaires de 1,5 % par an) et les courbes noires en traits fins et épais correspondent aux hypothèses macroéconomiques resp. défavorable (1 % par an) et favorable (2 % par an).
Source : Modèle PENSIPP 0.0.

Une réforme structurelle

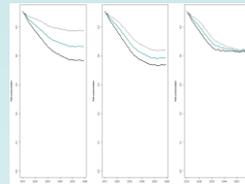
Figure 9: Transition vers deux formes de régime par point : Impact sur le ratio retraites/masse salariale.



Lecture : de gauche à droite : (a) maintien du système actuel, (b) transition vers un régime par points maintenant l'indexation des pensions sur les prix après liquidation, et (c) indexation complète des valeurs d'achat et de service des points sur les salaires. Sur chaque graphique, la courbe en bleu correspond au scénario macroéconomique médian (croissance des salaires de 1,5 % par an) et les courbes noires en traits fins et épais correspondent aux hypothèses macroéconomiques resp. défavorable (1 % par an) et favorable (2 % par an).
Source : Modèle PENSIPP 0.0.

Une réforme structurelle

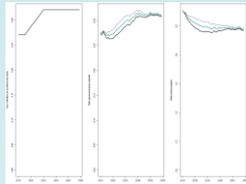
Figure 10: Transition vers deux formes de régime par point : Impact sur le ratio pension moyenne/salaire moyen.



Lecture : de gauche à droite : (a) maintien du système actuel, (b) transition vers un régime par points maintenant l'indexation des pensions sur les prix après liquidation, et (c) indexation complète des valeurs d'achat et de service des points sur les salaires. Sur chaque graphique, la courbe en bleu correspond au scénario macroéconomique médian (croissance des salaires de 1,5 % par an) et les courbes noires en traits fins et épais correspondent aux hypothèses macroéconomiques resp. défavorable (1 % par an) et favorable (2 % par an).
Source : Modèle PENSIPP 0.0.

Une réforme structurelle

Figure 11: Transition un régime par point à cotisations croissantes



Lecture : de gauche à droite : (a) taux de cotisation par année, (b) évolution du ratio entre masse des pensions et masse des salaires, et (c) évolution du rapport entre pension moyenne et salaire moyen
Source : Modèle PENSIPP 0.0.